



ISRAËL IMMORTEL + LES TRÉSORS DE LA JORDANIE

DU 15 AU 26 OCTOBRE 2020



12 JOURS À LA DÉCOUVERTE D'ISRAËL

TEL AVIV-JAFFA-CÉSARÉE-SAINT-JEAN-D'ACRE-HAÏFA-MEGGIDDO-SAFED-NAZARETH-
TIBÉRIADE-CAPHARNAÛM- BEIT SHEAN-JERASH-MASSADA- LA MER MORTE
BETHLÉEM ET JERUSALEM
ET EN JORDANIE
AMMAN-PETRA-WADI RUM



ITINÉRAIRE

CLIMAT ISRAËL ET JORDANIE EN OCTOBRE :

Ensoleillement (h/j)	T moyenne min (°C)	T moyenne max (°C)	T record min (°C)	T record max (°C)	Précipitations (mm)	Jours de pluie	Note globale
7	16	28	8	37	12	1	4/5

En octobre, toute cette région bénéficie d'un bon ensoleillement d'environ 7 heures par jour avec un nombre de jours de pluie estimé pour ce mois à 1. Vous devriez être au sec !

Jour 1, jeudi 15 octobre 2020 : MONTRÉAL - TEL AVIV

Départ en soirée de l'aéroport Montréal/Trudeau par vol gros-porteur pour votre vol de nuit vers Tel Aviv, avec une correspondance à l'aéroport de.....Un souper vous sera servi à bord.

Jour 2, vendredi 16 octobre : TEL AVIV (S)

Arrivée en matinée à votre aéroport de correspondance en Europe et départ vers Tel Aviv. Accueil à l'arrivée par nos correspondants et transfert à votre bel hôtel au cœur de Tel Aviv. Reste de la journée libre. Souper et nuit à votre hôtel.

Jour 3, samedi 17 octobre : TEL AVIV – JAFFA – CÉSARÉE – SAINT JEAN D'ACRE (PD – S)

Après le petit déjeuner à votre hôtel, visite de la vieille ville de Jaffa, située à l'extrémité sud de Tel-Aviv, sur le littoral méditerranéen. Du haut de ses 4000 ans d'histoire, la vieille ville de Jaffa abrite le port le plus ancien au monde en usage depuis l'Age de Bronze. Ensuite départ par la route côtière pour Césarée Maritime, Ville



portuaire, située sur le littoral méditerranéen, entre Haïfa et Tel Aviv. Les vestiges de la cité antique accueillent d'innombrables touristes venus admirer l'architecture de l'un des plus grands bâtisseurs de l'Antiquité, Hérode le Grand (1^e siècle av.jc). Puis, Route vers Akko Saint Jean d'Acre. La vieille ville d'Acre est une attraction touristique majeure. Acre en hébreu, appelée Ptolémaïs dans l'Antiquité, connue dans le monde chrétien sous le nom de Saint-Jean-d'Acre. La vieille ville de Saint-Jean d'Acre a été classée par l'UNESCO au patrimoine mondial de l'Humanité en 2002. Nous visiterons particulièrement le quartier général de l'ordre des Hospitaliers (les chevaliers de Saint-Jean), un ensemble important

d'une superficie d'environ 4,500 mètres carrés, comprenant de vastes salles et de nombreuses pièces s'ordonnant autour d'une vaste cour centrale à ciel ouvert. Nous parcourons le Souk local, devenu attraction célèbre et connu pour la diversité de ses couleurs et de ses marchandises. Continuation pour Haifa pour le souper et la nuit.

Jour 4, dimanche 18 octobre : SAINT-JEAN-D'ACRE – MEGGIDDO – SAFED – NAZARETH (PD – S)

Après le petit-déjeuner à votre hôtel, poursuite du circuit vers Meggiddo, l'un des plus importants sites archéologiques d'Israël. Megiddo est une ville des temps bibliques, l'une des plus importantes de l'ancien pays de Canaan. L'Apocalypse de l'apôtre Jean donne le nom d'Armageddon (Har-Megiddo, le mont Megiddo), le lieu où les rois de la terre se rassemblent pour faire la dernière guerre du monde. Départ de Meggiddo vers Safed, le berceau du mysticisme et de la kabbale.



Détenteur d'un permis du Québec : 703010

Visite de la vieille ville avec sa colonie d'artistes et d'une synagogue du 16^{ème} siècle. Située en Basse Galilée, Nazareth, berceau du christianisme, abrite bon nombre de lieux saints chrétiens parmi les plus importants du monde étroitement associés à des événements décrits dans le Nouveau Testament. Nazareth est le site de la



récente basilique de l'Annonciation où se dressait la maison de Marie et Joseph contenant la Sainte Grotte de l'Annonciation et autres églises important pour les chrétiens. Visite de Nazareth Ville, une ville de religion de foi et de sainteté, mais aussi ville riche d'histoire, lieu archéologique fascinant, associant culture moderne et charme oriental. Une promenade dans ses magnifiques ruelles bordées de maisons pittoresques dans un style architectural typiquement oriental. Sans oublier le Souk local, devenu attraction célèbre et connu pour la diversité de ses couleurs et de ses marchandises, est une véritable aventure riche de découvertes . Installation à votre hôtel de Nazareth

pour le souper et la nuit.

Jour 5, lundi 19 octobre : NAZARETH – LAC DE TIBÉRIADE – MAGDALA – CAPHARNAÛM – LE GOLAN (PD – S)

Petit-déjeuner à votre hôtel et départ de Nazareth pour faire la visite du Lac de Tibériade, Traversé par le fleuve Jourdain qui s'y déverse au nord et en ressort au sud. Nous aurons un magnifique panorama sur le lac depuis le Mont des Béatitudes. Visite de Magdala est le nom d'une ancienne ville de Galilée, ayant donné son nom à Marie de Magdala, car dit-on, elle serait de cette ville. Visite de Capharnaüm, la ville adoptive de Jésus pour y voir les ruines de la maison de Saint Pierre et son antique synagogue. Visite de l'église de Tabgha, le lieu de la multiplication des poissons et des pains, pour y admirer ses belles mosaïques. Le lunch (libre) sera pris dans un des nombreux restaurants locaux. Visite de l'église de Tabgha, le lieu de la multiplication des poissons et des pains, pour y admirer ses belles mosaïques. Nous gagnerons ensuite les hauteurs du Plateau du Golan, autrefois territoire Syrien hautement stratégique annexé par Israël en 1967 lors de la guerre des 7 jours. Ensermé par Israël à l'ouest, le Liban au nord, la Syrie à l'est, et la Jordanie au sud, le plateau du Golan, un territoire de près de 1 200 km², offre une vue imprenable sur la Galilée et le lac de Tibériade du côté surplombant Israël, et domine, du côté syrien, la route vers Damas et le sud de la Syrie. Installation à votre hôtel, kibboutz de luxe, pour le souper et la nuit.



Jour 6, mardi 20 octobre : LE GOLAN – BEIT SHEAN – LA JORDANIE – JERASH – AMMAN (PD – S)

Après le petit déjeuner au Kibboutz, nous nous rendons au Mont Benthel, sur les hauteurs du Golan d'où vous surplomberez la Syrie. Découverte du village de Kuneitra et de l'histoire de la "Vallée des Larmes" pendant la guerre de Kippour d'octobre 1973. La Guerre de Kippour a été l'un des plus grands défis lancés à l'État d'Israël au cours de son histoire. Nous poursuivons vers Beit Shean une ville s'enorgueillit d'un riche passé historique. Surplombant la vallée de Nahal Harod, 20 couches archéologiques de vestiges s'étalent de l'âge du bronze à



l'époque croisée. Vous vous promènerez dans les rues anciennes, surpris par des colonnes renversées dans le tremblement de terre de 749 après JC ; visitant des bâtiments publics, des complexes sanitaires comme les thermes ; un impressionnant théâtre, le mieux conservé de l'époque romaine contenant 7 000 places assises et qui a été remis en usage. Départ de Beit Shean pour la frontière jordanienne (Pont Sheikh Hussein). Après les formalités de douane, arrivée en Jordanie, où nous sommes pris en charge par notre correspondant

jordanien.

Nous poursuivons alors notre route vers Jerash, visite du site. Gerasa (ancien nom de Jerash) a été fondée à la fin du IV^{ème} siècle av J.-C par Alexandre le Grand. Néanmoins la cité n'a pris son essor qu'au II^{ème} siècle av JC. Elle subit plusieurs tremblements de terre, le coup de grâce lui fut donné par les affrontements entre musulmans et croisés lors des croisades, où le temple d'Artémis fut transformé en forteresse par les Arabes. Les premières fouilles furent effectuées dans les années 1920-1930 et sont toujours d'actualité avec des équipes venues du monde entier. Continuation vers Amman, la capitale de la Jordanie, pour le souper et la nuit à votre hôtel.

Jour 7, mercredi 21 octobre: AMMAN – MADABA – PETRA (PD – S)

Petit-déjeuner à votre hôtel. Nous faisons route vers le Mont Nebo et Madaba, citée dans la Bible. La route romaine et les vestiges de l'architecture urbaine y sont toujours présents dans le centre de la ville moderne. Elle est réputée pour ses mosaïques byzantines et Umayyades. Pendant l'époque byzantine, Umayyade, dans la partie nord traversée par une route romaine bordée de colonnes, furent construits l'église de la Carte de la Palestine, la salle Hippolyte, l'église de la Vierge, l'église du prophète Elias avec une crypte, l'église des Saints Martyrs, le Palais Brulé et l'église de la famille Szunna. Nous arrivons maintenant pour notre première visite du célèbre site de Pétra. Pétra, créée dans l'Antiquité vers la fin du VIII^{ème} siècle av J.-C. par les Edomites, est



ensuite occupée vers le VI^{ème} siècle av J.-C. par les Nabatéens qui la font prospérer grâce à sa position sur la route des caravanes transportant l'encens, les épices et d'autres produits précieux entre l'Égypte, la Syrie, l'Arabie du Sud et la Méditerranée. Vers le VIII^{ème} siècle, la modification des routes commerciales et les séismes entraînent l'abandon progressif de la ville par ses habitants. Tombé dans l'oubli à l'époque moderne, le site est redécouvert par le monde occidental grâce à l'explorateur suisse Jean Louis Burckhardt en 1812. Les nombreux bâtiments, dont les façades monumentales sont directement taillées dans la roche, en font un ensemble

monumental et unique qui, depuis décembre 1985, est inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Depuis 1993, le site est également un parc national archéologique. Installation à votre hôtel à Pétra pour le souper et la nuit.

Jour 8, jeudi 22 octobre : PETRA – WADI RUM (PD – S)

Petit-déjeuner à votre hôtel et nous partons ensuite pour compléter notre visite de l'extraordinaire site de Petra. Une seconde visite ne sera pas de trop; c'est l'un des plus riches et vastes sites archéologiques au monde dans un paysage dominant de grès rouge. La Valeur universelle exceptionnelle de Petra réside dans l'ampleur considérable de l'architecture de tombeaux et de temples ouvragés, les hauts lieux religieux, les canaux, tunnels et barrages de diversion restants qui se conjuguent avec un vaste réseau de citernes et de réservoirs qui contrôlaient et conservaient les eaux de pluie saisonnières, et quantité de vestiges archéologiques : mines de cuivre, temples, églises et autres édifices publics. La fusion des façades architecturales hellénistiques avec des temple/tombeaux nabatéens traditionnels taillés dans le rocher, comme le Khasneh, la Tombe à l'Urne, la Tombe Palais, le Tombeau Corinthien et El Deir ("monastère"), représente une réalisation artistique unique et un ensemble architectural remarquable depuis les premiers siècles av. J.-C. jusqu'à notre ère. La diversité des vestiges archéologiques et des monuments architecturaux depuis la préhistoire jusqu'à l'époque médiévale apporte un témoignage exceptionnel sur des civilisations aujourd'hui disparues, qui se sont succédé sur le site.



Les temples/tombeaux spectaculaires nabatéens/hellénistiques sculptés dans la paroi rocheuse face au Siq, entaille naturelle sinueuse dans la falaise et voie d'accès principale en venant de l'est à ce qui était jadis une grande cité marchande, représentent une réalisation artistique unique. Ce sont les chefs-d'œuvre d'une cité



perdue qui ne cesse de fasciner les visiteurs depuis le début du XIXe siècle. La voie d'accès et l'établissement lui-même ont été rendus possibles par le génie créateur de l'impressionnant système de réserve et de distribution d'eau. Nous poursuivrons ensuite vers Wadi Rum, en plein désert de Jordanie où nous prendrons notre souper et passerons la nuit en plein cœur du pays Bédoin dans un surprenant campement bédoin dépaysant mais au confort unique. Le désert du Wadi Rum ; si Pétra est le résultat du travail de l'homme conjugué à celui de la nature, les falaises, les pics et les

vallées du Wadi Rum ne doivent qu'à eux-mêmes leur « sereine beauté » et leur « écrasante grandeur », selon les mots de T. E. Lawrence. Le Wadi Rum « vaste, résonnant d'échos et marqué par la présence du divin » est tel que « [seuls] les paysages, dans les rêves d'enfant, ont cette grandeur et ce silence ». Nous partirons à bord d'un véhicule spécialement conçu pour le désert pour découvrir d'extraordinaires paysages dans une promenade d'environ deux heures. Ce site désolé fut en effet l'un des hauts lieux de la Grande Révolte arabe, magnifié par le réalisateur David Lean dans l'une des scènes les plus impressionnantes de son Lawrence d'Arabie. Après la visite du site, route vers la frontière. Traversée de la frontière jordano/israélienne par le Pont Allenby. Route vers Jérusalem et installation à votre hôtel pour le souper et la nuit.

Jour 9, vendredi 23 octobre : JÉRUSALEM (PD – S)

Petit-déjeuner à votre hôtel. La journée d'aujourd'hui sera consacrée à la visite de la « vieille ville » de Jérusalem. Départ pour le mont des Oliviers pour admirer la plus célèbre vue de Jérusalem. Visite du Mur des Lamentations, le lieu le plus sacré du judaïsme. Vue de l'esplanade du Temple avec les Mosquées. Continuation à travers le Cardo, l'ancienne rue principale de la période romaine et byzantine et passage par les souks de la vieille ville. Passage par le chemin de croix, la Via Dolorosa se terminant au Saint-Sépulcre, la plus sacrée des basiliques byzantines et croisées. Arriver au Mont Sion, visite du tombeau de David et du Cénacle, lieu de la dernière Cène. Lunch libre dans un des nombreux restaurants de la ville. Retour à votre hôtel pour le souper et la nuit.



Jour 10, samedi 24 octobre : JÉRUSALEM (PD – S)

Petit-déjeuner à votre hôtel. Nous visiterons ce matin le musée d'Israël ou nous pourrions admirer la maquette de la ville de Jérusalem à l'époque de la période du roi Hérode et du Sanctuaire du Livre ou sont exposés les célèbres manuscrits de la Mer Morte. Continuation vers le Mémorial de la déportation de Yad Vashem, mémorial israélien situé à Jérusalem, construit en mémoire des victimes juives de la Shoah perpétrée par les nazis pendant



la Seconde Guerre mondiale ; moment de recueillement et visite du Mémorial. Après les musées, nous passons devant la Knesset, le parlement monocaméral de l'État d'Israël siégeant à Jérusalem, et la Ménorah, le chandelier à sept branches des Hébreux, dont la construction fut prescrite dans le livre de l'Exode, pour devenir un des objets cultuels du Tabernacle et plus tard du Temple de Jérusalem, le symbole de l'état d'Israël, avant le départ vers Bethléem où on trouve l'église de la Nativité et le champ des Bergers. Retour vers Jérusalem pour le souper et la nuit.

Jour 11, dimanche 25 octobre : JÉRUSALEM – QUMRÂN – MASSADA – MER MORTE (PD – S)

Petit-déjeuner à votre hôtel. Départ vers Qumrân qui surplombe la rive ouest de la mer Morte, au cœur du désert de Judée où ont été mis au jour les célèbres Manuscrits de la mer Morte. Les manuscrits de la mer Morte, également appelés manuscrits de Qumrân, sont des manuscrits bibliques datant du 1^e siècle AP/JC, considérés comme les plus anciens exemplaires existants des livres de la Bible. Continuation vers Massada, forteresse imprenable qui surplombe la rive sud de la mer Morte, au cœur du désert de Judée, lieu qui fut choisi par le roi Hérode le Grand au 1^{er} siècle avant J.C. pour y situer un palais et une forteresse isolés. Un siècle après au moment de « La Grande Révolte Juive » contre les Romains (66-70 AP. JC.) il fut un lieu de repli stratégique pour les rebelles juifs. Pour éviter la capture et l'esclavagisme, ils préférèrent se donner la mort. La chute tragique de Massada marque la fin du royaume de Judée et de la période du Second Temple dont le combat a été rapporté par Flavius Josèphe dans "la Guerre des Juifs". Ascension et descente en téléphérique. Pour finir la journée, nous faisons un arrêt à la Mer Morte, le point le plus bas du globe avec 417 mètres sous le niveau de la mer. Sa surface est de 810 km². Elle constitue un site incontournable non seulement pour son importance dans l'Ancien testament, mais aussi pour ses merveilles naturelles et le caractère historique de ses paysages. La Mer Morte est une attraction touristique de choix ainsi qu'une attraction thérapeutique. Du temps libre est prévu pour une baignade dans la Mer Morte, une expérience mémorable. Riches en minéraux les eaux de la mer Morte sont réputées pour soigner le psoriasis et les rhumatismes. Retour à Jérusalem pour le souper d'au revoir et la nuit.



Jour 12, lundi 26 octobre : JÉRUSALEM – TEL AVIV – MONTRÉAL

Après le petit-déjeuner à votre hôtel, transfert à l'aéroport Ben Gourion de Tel Aviv pour votre vol gros porteur vers Montréal via l'escale de correspondance en Europe, et arrivée à Montréal, aéroport Trudeau en après-midi.

Le déroulement de l'itinéraire et l'ordre des visites prévues, de même que les horaires indiqués peuvent être modifiés en fonction des circonstances, de situations imprévues et des conditions qui prévalent sur place, météo, achalandage extraordinaire sur certains sites etc. Les compagnies aériennes, les types d'appareils utilisés, les hôtels, les moyens de transport et d'autres prestations peuvent être sujets à changements si des circonstances imprévues, la sécurité, les autorités locales ou les conditions l'exigent.



NOS PRIX INCLUENT:

- L'avion aller et retour de Montréal à Tel Aviv en classe économique.
- Accueil, Assistance et transferts aéroport/ hôtel / aéroport
- 10 jours d'excursions selon le programme en autocar climatisé
- Service d'un guide diplômé parlant français
- Frais d'entrée sur tous les sites visités
- Accès à Massada par le téléphérique
- Promenade à cheval sur le site de Petra
- Tour de 2 Heures a Wadi Rum, 6 passagers par véhicule spécial "CAMION BEDOUIN"
- 1 Bouteille d'eau en bus par personne lors des jours d'excursions
- Une mini croisière sur le Lac de Tibériade
- Visite d'une cave à vins et dégustation de vins en Israël
- Frais de porteurs aux hôtels
10 nuits dans des hôtels 4 et 5 étoiles (base chambre double)
- 10 petits déjeuners buffets israéliens (si départ matinal, petit déjeuner continental) En Jordanie petits déjeuners jordaniens
- 10 soupers dans les hôtels mentionnés ou similaires
- Un accompagnateur du Voyageur de Québec (Avec un minimum de 20 passagers).

NON INCLUS :

- Frais de passeports, assurances, téléphones et toutes dépenses personnelles.
- Les repas du midi durant tout le voyage.
- Frais de passeports, assurances, téléphones et toutes dépenses personnelles.
- Les repas du midi durant tout le voyage.
- Boissons non incluses lors des repas. (Sauf café et thé aux petits-déjeuners)
- Les pourboires aux guides, aux restaurants, aux chauffeurs et à votre accompagnateur de l'agence
- Tout élément non mentionné spécifiquement dans le programme
- Les droits d'utilisation d'un appareil photo ou d'une vidéo ou cette règle pourrait s'appliquer.
- Transfert de Québec vers Montréal, aller/retour, en autocar nolisé (125\$ par personne).
- Excursions facultatives lorsque offertes lors de votre circuit
- Surcharge imprévue de carburant et/ou augmentation des taxes d'aéroport.

Visas et taxes d'entrée et de sortie

Israël

Les canadiens détenant un passeport canadien n'ont pas besoin de visa d'entrée

La Jordanie

Les canadiens détenant un passeport canadien n'ont pas besoin de visa d'entrée

Taxe de passage d'Israël en Jordanie par le pont Allenby - 51 us\$

Taxe de passage d'Israël en Jordanie par Sheikh Hussein à côté de Tibériade - 29 us\$

Taxe de sortie de la Jordanie vers Israël - 15 us\$

PRIX DE CE VOYAGE AU DÉPART DE MONTRÉAL : DÉPART DE QUÉBEC (EN AUTOCAR + 125\$ PAR PERSONNE)

Tarifs	Paielement en argent, chèque ou par carte de crédit
Occupation double	5599.00 \$
Supplément occupation simple	1400.00 \$

MODALITÉ DE PAIEMENT :

DÉPÔT : \$1500 par personne à la réservation

PAIEMENT FINAL : 90 jours avant le départ



POUR INFORMATION ET RÉSERVATION :

Le Voyageur de Québec

120-3229 Chemin des Quatre-Bourgeois, Québec, QC, G1W 0C1

Téléphone : 418-977-4080 / 1-877-977-4080

infoquebec@levoyagistedequébec.com

www.levoyagistedequébec.com

CONDITIONS GÉNÉRALES DU VOYAGISTE DE QUÉBEC

AVANT D'EFFECTUER VOTRE RÉSERVATION, VOUS AVEZ L'OBLIGATION DE LIRE LES CONDITIONS GÉNÉRALES SUIVANTES.

AVIS IMPORTANT: Tout passager qui s'inscrit à l'un de nos voyages accepte les conditions et politiques du Voyagiste de Québec lesquelles constituent un contrat.

LE OU LES DÉPÔTS ET LE PAIEMENT FINAL SONT 100% NON REMBOURSABLES ET NON TRANSFÉRABLES.

Prix indiqués

- Tous les prix sont en dollars canadiens (sauf avis contraire) et sont établis sur la base de deux adultes partageant une même chambre.
- Les prix indiqués excluent la contribution de 1,00 \$ par tranche de 1000 \$ au Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages (OPC). À partir du 1er janvier 2019 pour les nouvelles factures émises, la contribution au Fonds d'indemnisation sera sans frais.
- Les prix indiqués excluent les frais de services à l'hôtel où ils sont exigés, les dépenses personnelles (consommations aux repas, vin ou alcool, les excursions facultatives, assurances, pourboires, taxes d'aéroport à destination si applicables) et tout ce qui n'est pas spécifiquement stipulé comme étant compris dans le forfait et doivent être acquittés par le passager.
- Le client reconnaît que le prix du contrat peut être modifié advenant une surcharge de carburant ou une augmentation du taux de change. Dans un tel cas, si la modification entraîne une augmentation du prix de moins de 7 % excluant la TPS et la TVQ, le client s'engage à payer la différence et, si la modification entraîne une augmentation du prix égale ou supérieure à 7 % du prix, excluant la TPS et la TVQ, le client pourra alors choisir entre (1) l'annulation du contrat et le remboursement intégral du prix, ou (2) l'acceptation des services de remplacement offerts par Le Voyagiste de Québec. Cependant, aucune modification du prix ne peut avoir lieu à moins de 30 jours du départ.

Conditions d'inscription

- Un dépôt est requis au moment de la réservation.
- Le montant total du dépôt est 100% non remboursable et non transférable.
- Vos coordonnées complètes telles que nom, prénom, date de naissance, adresse postale et autres vous seront demandées.
- Il est impératif que les nom et prénom donnés soient identiques à ceux figurant sur votre passeport.
- Le voyageur doit avoir pris pleinement connaissance du circuit, de ses spécificités ainsi que des conditions générales du Voyagiste de Québec.
- Pour participer à un circuit, les voyageurs doivent être autonomes. Ils doivent pouvoir se déplacer sans l'assistance de l'accompagnateur ou de toute autre personne et ne doivent pas ralentir le rythme du groupe.

- Tout voyageur invalide, ayant un handicap et/ou des allergies, doit en aviser l'agence dès son inscription. Toutefois, n'ayant aucun contrôle sur les fournisseurs de services, Le Voyagiste de Québec ne peut en aucun cas garantir l'absence de substances allergènes durant le voyage.
- Les modes de paiement acceptés sont : paiement comptant, carte de débit, virement Interac, chèque et cartes de crédit Visa ou Mastercard.

PAIEMENT PAR CARTE DE CRÉDIT:

Dans le cas de paiement par carte de crédit, la signature du détenteur de la carte est obligatoire. Dans le cas de réservations faites par téléphone, le consommateur, en permettant l'usage de son numéro de carte de crédit par l'agent de voyages, s'engage à respecter les conditions de réservation même s'il n'a pas signé la formule appropriée. Une autorisation verbale est suffisante pour confirmer une réservation. Toutefois, à la demande du conseiller en voyages, le voyageur devra stipuler par écrit qu'il accepte que sa carte soit utilisée sans signature.

PAIEMENT PAR CHÈQUE

Si votre chèque est refusé par l'institution financière, le Voyagiste de Québec se garde tous les droits d'annuler votre voyage sans préavis. Une pénalité de 50 \$ sera appliquée et un chèque certifié pourra être exigé si l'inscription demeure active.

CONDITIONS D'ANNULATION

- Une demande d'annulation de voyage doit être faite par écrit et est effective à la date à laquelle Le Voyagiste de Québec reçoit cet avis.
- Le (ou les) dépôt(s) et le paiement final sont 100 % non remboursable(s) quel qu'en soit le motif, incluant la survenance et/ou l'appréhension de troubles politiques, d'actes de terrorisme, de désastre naturel et raisons personnelles.
- Pour d'autres fournisseurs, veuillez référer directement aux conditions générales du fournisseur.
- En cas de partage de chambre : si votre compagnon (compagne) de voyage annule et que vous désirez tout de même participer au voyage, le supplément pour l'occupation simple devra être payé.
- Le Voyagiste de Québec se réserve le droit d'annuler un voyage en raison d'un manque de participants. Dans ce cas, un remboursement sera effectué immédiatement.

ASSURANCE DES VOYAGEURS

- Il est fortement conseillé de souscrire une assurance voyage.
 - Si le voyageur bénéficie déjà d'une assurance-voyage via sa carte de crédit ou toute autre assurance personnelle,

il est de sa responsabilité de vérifier qu'elle est adéquate.

L'assurance doit idéalement inclure :

- Annulation et interruption de voyage : connaître le montant couvert.
- - Frais médicaux et hospitaliers : connaître le nombre de jours de couverture.
- Assurance accident et assurance bagages.

DOCUMENTS REQUIS

Le voyageur s'engage à obtenir, à ses frais, tout document exigé par les autorités gouvernementales compétentes : passeports, visas...

Le passeport :

Tout voyageur doit détenir un passeport valide au moment du départ et pour une période allant jusqu'à 6 mois après la date de retour au Canada ou selon les exigences des différentes destinations et nous fournir une photocopie au moment de l'inscription.

Les visas :

Pour certains pays, un visa de tourisme est demandé. Lorsque possible, le Voyagiste de Québec fera les démarches pour l'obtention du ou des visas requis pour tous les voyageurs du groupe.

Vous devrez fournir les documents demandés pour l'obtention du ou des visas avant la date d'échéance qui vous sera confirmée par votre agent de voyages.

Autres documents :

Les officiers des douanes et immigration, à leur discrétion, peuvent refuser l'entrée d'un passager dans leur pays. Le Voyagiste de Québec se dégage de toute responsabilité de la décision de ces derniers, peu importe les circonstances. Un casier judiciaire peut être un obstacle à l'entrée. Il est de la responsabilité du passager d'avoir en sa possession tous les documents de voyage pertinents. Il est possible que l'on demande à un parent voyageant avec un enfant de présenter un affidavit signé par l'autre parent autorisant l'enfant à voyager.

Documents perdus ou volés :

Les documents de voyages perdus ou volés ne sont ni remboursés ni remplacés. Tous les frais reliés devront être assumés par le voyageur.

CONDITIONS DE RÉALISATION

Vols :

Les compagnies aériennes, les horaires de vols et les correspondances sont donnés à titre indicatif seulement et sont sujets à changements sans préavis. Le Voyagiste ne peut être tenu responsable pour tout retard, modification ou annulation de vols. Il est de votre responsabilité de vérifier les horaires de vols vingt-quatre (24) heures avant votre départ et votre retour et de vous présenter à l'aéroport 3 heures avant le départ. Toute sélection des sièges se fait au comptoir de la compagnie d'aviation au moment du départ. Les réservations de groupes auprès des compagnies aériennes ne permettent pas d'effectuer une sélection de sièges.

Itinéraire :

Le déroulement de l'itinéraire et l'ordre des visites prévues, de même que les horaires indiqués peuvent être modifiés en fonction des circonstances, de situations imprévues et des conditions qui prévalent sur place : la météo, l'achalandage

extraordinaire sur certains sites, l'escale annulée, déviation du navire, problème politique, grève, fête nationale, fermeture, etc. Les compagnies aériennes, les hôtels, les moyens de transport, les types d'appareils, et d'autres prestations peuvent être sujets à changements si les conditions l'exigent. Il se peut que ces changements amènent l'agence et/ou ses mandataires à modifier le circuit proposé initialement. L'agence s'efforcera de maintenir le meilleur niveau possible dans ces éventuels changements. Les modifications sont finales et sans recours.

Modification d'itinéraire croisière :

Toutes les compagnies de croisière peuvent en tout temps annuler et changer les ports d'escale et/ou l'itinéraire complet sans préavis. Le Voyagiste de Québec ne peut être tenu responsable pour toutes pertes aux passagers dues à ces changements, annulations ou substitutions.

Correspondants et guides locaux :

Les circuits et visites mentionnés dans les itinéraires sont effectués par des guides locaux en général. Pour la plupart des visites, Le Voyagiste de Québec fournit des guides locaux de langue française, mais il faut comprendre que les accents peuvent varier d'un pays à l'autre. Les transferts d'arrivée et de départ sont effectués par des personnes (ne parlant pas nécessairement le français) et n'incluent pas nécessairement les services de guides locaux.

Lieu de départ de l'accompagnateur :

Pour certains départs en avion, le lieu de départ de l'accompagnateur peut varier. Celui-ci vous rejoindra à l'aéroport à votre correspondance ou à destination. L'endroit vous sera confirmé dans vos documents voyages.

Hébergement et attribution des chambres :

Seuls les hôteliers ont le contrôle sur l'attribution des chambres suivant la catégorie réservée. Les demandes particulières concernant l'équipement de la chambre et sa situation peuvent être transmises à l'hôtelier. Ces demandes ne constituent en aucun cas une confirmation. Le Voyagiste se réserve le droit de remplacer les hébergements par d'autres de catégorie similaire. À noter que les normes d'hébergement en Europe et dans plusieurs pays diffèrent des normes nord-américaines, notamment concernant la taille des chambres (et plus particulièrement celles en occupation simple) et la climatisation.

Les sièges dans l'autocar :

Durant les transferts et voyages en autocar, par souci d'équité vis-à-vis de tous les passagers, la rotation des places est obligatoire, et le guide ou l'accompagnateur ont pour mission de faire appliquer cette règle sans exception. Le Voyagiste se réserve le droit d'adapter la taille du véhicule en fonction du nombre de participants.

Service non-utilisé :

Aucun remboursement ne sera effectué pour tout service non utilisé pendant le voyage.

RESPONSABILITÉ

- Le Voyagiste de Québec est détenteur d'un permis du Québec, conformément à la loi sur les Agents de Voyages du Québec.
- Le Voyagiste de Québec souscrit une assurance responsabilité civile conformément à la loi.

- Le Voyagiste de Québec agit seulement en qualité d'agent en ce qui concerne les arrangements d'hôtels ou de transports soit par avion, train, autobus, taxi ou autre et n'assume aucune responsabilité pour : retard, perte de biens personnels, blessure, accident, décès, dommage, incommodité, perte de jouissance, bouleversement, désappointement ou détresse résultant d'un des motifs suivants : toute action injustifiable ou négligente ou toute omission de la part de quelque fournisseur de services que ce soit, maladie, vol, conflit de travail, panne mécanique, quarantaine, faillite, guerre, contraintes gouvernementales, fermeture des frontières, mauvaises conditions atmosphériques ou catastrophes naturelles, fermeture éventuelle ou mauvais état des routes d'accès ou tout autre contretemps échappant à son contrôle, arrivée du voyageur en retard à l'aéroport le jour du départ ou aux différentes convocations durant le circuit quelle qu'en soit la raison.

RESPONSABILITÉ DES VOYAGEURS

- Le consommateur a la responsabilité d'être suffisamment en santé et autonome pour entreprendre le voyage. Le Voyagiste de Québec se réserve le droit, à sa seule discrétion, de refuser de vendre un voyage à un consommateur et d'annuler avant le départ une réservation déjà effectuée et payée. En un tel cas, la responsabilité du Voyagiste de Québec se limitera au remboursement des montants payés par le consommateur. De plus, pendant un voyage, dans tous les cas où le consommateur aurait une conduite préjudiciable aux guides, aux accompagnateurs, aux autres voyageurs ou aux fournisseurs de services, le consommateur pourra être immédiatement expulsé et devra assumer seul tous les frais occasionnés par sa conduite, y compris tous les frais supplémentaires qu'il devra déboursier pour son transport, son hébergement, son séjour et son rapatriement. En cas d'expulsion d'un consommateur, Le Voyagiste de Québec ne sera responsable envers ce consommateur d'aucun remboursement et/ou frais et/ou dommage, qu'elle qu'en soit la nature.

CAS DE FORCE MAJEURE

Selon l'article 1470 du Code Civil du Québec, constitue un cas de force majeure tout événement imprévisible et irrésistible; cela comprend notamment tout incident, inconvénient ou sinistre provoqué par la nature, inondation, tremblement de terre, éruption volcanique, conditions climatiques exceptionnelles, épidémie, incendie, vols annulés retardés ou déviés, accident, guerre, insurrection, émeute, acte de terrorisme, arrêt ou ralentissement de travail spontané, lock-out, panne de lignes de télécommunications ou d'électricité, acte de gouvernement ou ordonnance d'un tribunal ou d'une autorité publique.

Le cas échéant, la partie dégagée de ses obligations pour cause de force majeure doit, lorsque possible, prendre les mesures requises pour faire cesser l'acte ou l'événement qui rend cette exécution impossible ou, à défaut de pouvoir se faire, atténuer son impact.

Quant à la partie qui est créancière de l'obligation inexécutable, elle peut, en pareilles circonstances, tant que l'empêchement subsiste, prendre les mesures appropriées pour réduire le préjudice subi, sans avoir à répondre des pertes, le cas échéant, que ces mesures temporaires peuvent occasionner à l'endroit de la partie débitrice de l'obligation inexécutable.

En cours de voyage, le paiement des frais et surcoûts relatifs à toute modification, annulation, altération, réorganisation en tout ou en partie d'un programme ou d'un itinéraire rendues nécessaires et incontournables suite à la survenance de cas caractérisés comme force majeure, pourraient être sous la responsabilité des passagers. Les organisateurs et leurs représentants mettront cependant dans ces circonstances tous leurs efforts pour minimiser les frais occasionnés par ces circonstances imprévisibles et irrésistibles.

RÉCLAMATIONS

Il est essentiel de nous communiquer toute plainte le plus rapidement possible et ce même en cours de voyage, vous êtes responsable de communiquer tout problème ou insatisfaction à notre représentant ou accompagnateur. De plus, s'il y a lieu, vous devez dans les quatorze (14) jours suivant la date de votre retour de voyage, nous faire parvenir par écrit, les détails de votre plainte ou réclamation.